

Bordereau de Prix Unitaires Détail estimatif

« Marché de service d'insertion et de professionnalisation lié à l'entretien de la Voie Verte des Gaves et de la Porte des Vallées des Gaves »

Marché de services d'insertion et de professionnalisation passé en application de l'article 30

Pouvoir adjudicateur

Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves
4 rue Michelet
65100 Lourdes
Tel : 05.62.42.64.98
Fax : 05.62.42.63.59
E-mail : contact@smdra.fr

Description de la prestation

Entretien de la Voie Verte des Gaves de Lourdes à Pierrefitte-Nestalas

Travaux de dévégétalisation

1. Fauchage (passage à 1m)

Passage des deux côtés de la voie avec une épareuse sur l'emprise de la Voie verte (sur une largeur de 1m)

Sécurisation du chantier : signalisation et fermeture de la portion de la voie conformément aux arrêtés municipaux

Evacuation des déchets

Nombre de kilomètres linéaires : de Lourdes à Pierrefitte soit 34 km pour les 2 côtés

Nombre de passage : 2 à 3

2. Fauchage (passage à 2m)

Passage des deux côtés de la voie avec une épareuse sur l'emprise de la Voie verte (sur une largeur de 2m)

Sécurisation du chantier : signalisation et fermeture de la portion de la voie conformément aux arrêtés municipaux

Evacuation des déchets

Nombre de kilomètres linéaires : de Lourdes à Pierrefitte soit 34 km pour les 2 côtés

Nombre de passage : 1 à 2

3. Débroussaillage après le passage de l'épareuse

Fauchage des bordures inaccessibles à l'épareuse

Sécurisation du chantier : signalisation et fermeture de la portion de la voie conformément aux arrêtés municipaux

Evacuation des déchets

Nombre de kilomètres linéaires : de Lourdes à Pierrefitte soit 34 km pour les 2 côtés

Nombre de passage : 3 à 5 passages

4. Traitement alternatif

Traitement alternatif non chimique sur les zones non traitées déterminées par le mandataire (fossés et bordures du Gave), soit 7 à 8 km (Bordure des cours d'eau, plans d'eau, fossés et points d'eau permanents ou intermittents figurant en points, traits continus ou discontinus sur les cartes au 1/25 000 de l'IGN).

Largeur de la ZNT : 5 m au minimum.

Arrachage manuel, rotofil ou traitement thermique (pas encore d'actualité pour le SYMIHL)

Respect des secteurs identifiés

Matériel à la charge du titulaire

Fossés (5km) : 1 fois /an

Bordures du Gave, barrières (5km) : 1 fois / an

5. Traitement phytosanitaire (en fonction des besoins)

Traitement chimique sur les zones autorisées sur la bande piétonne

Nombre de km linéaires : 24

Conditions de passage à respecter :

- Interdiction de traiter si la vitesse du vent est > à 3 sur l'échelle de Beaufort = 19 km/h
- Délai de rentrée après traitement en milieu ouvert ou fermé (de 6h à 48h)
- respecter les zones non traitées déterminées (traitement alternatif non chimique)

Traitement qui sera réalisé à la demande du syndicat.

Travaux paysagers

6. Taille de haies

Un passage par an minimum à Lourdes et Argelès-Gazost.

Longueur de 2 km maximum sur une année.

Evacuation des déchets
Signalisation du chantier

7. Débroussaillage (en fonction des besoins)

Débroussaillage ponctuel, en fonction des besoins, de fossés, talus...
Représente de 1000ml à 2000ml par an.
Evacuation des déchets
Signalisation du chantier

8. Elagage (en fonction des besoins)

Elagage ponctuel en fonction des demandes
Evacuation des déchets
Signalisation du chantier

9. Plantation (en fonction des besoins)

Plantation d'arbustes, massifs en fonction des demandes

Maintenance de la voie et de ses équipements

10. Travaux de réparation de la voie

Petites réfections de la voie verte au niveau de l'enrobé et de la bande piétonne. Travaux en fonction des dégradations et de l'état de la voie.
Peut concerner 5 ml à 50 ml dans l'année

11. Mise en place de panneaux sur la voie (en fonction des besoins)

Panneaux de signalisation routière, d'informations générales à la demande du mandataire

12. Mise en place et maintenance d'équipements (en fonction des besoins)

Equipements de sécurité (plots, chicanes, piquets...) et équipements divers (bancs, tables...)

Nettoyage

13. Balayage de la voie

4 passages par an au maximum
Passages ponctuels en fonction des besoins
Concerne 17 km

14. Soufflage, aspiration des graviers, nettoyages divers... (en fonction des besoins)

Passages ponctuels à la demande du mandataire

Entretien de la Porte des Vallées des Gaves à Agos-Vidalos

15. Entretien, petits travaux, réparations

Travaux divers à réaliser pour le bâtiment de la Porte des Vallées, intérieur et extérieur. Mise en place d'équipements sur l'espace extérieur (barrières, tables de pique-nique, panneaux...), maintenance des équipements (bassin notamment). Entretien et nettoyage des espaces extérieurs.

16. entretien des espaces verts et travaux paysagers

Entretien des espaces verts situés autour du bâtiment de la Porte des Vallées : fauchage, débroussaillage, élagage. Ramassage et évacuation des déchets.
Travaux paysagers : plantations, semence gazon...

Bordereau de prix unitaires et détail estimatif

				Quantités (h)		Montant en €	
N° de prix	Nature de la prestation	Coût horaire global d'insertion en €	Volume d'heures nécessaire à la tâche	Mini	Maxi	Mini	Maxi
VOIE VERTE DES GAVES							
Travaux de dévégétalisation							
1	Fauchage (1m)			32	96		
2	Fauchage (2m)			64	128		
3	Passage après l'épareuse			96	192		
4	Traitement alternatif			144	232		
5	Traitement chimique			0	72		
Travaux paysager							
6	Taille de haies			96	128		
7	Débroussaillage			0	32		
8	Elagage			0	80		
9	Plantation			0	16		
Maintenance de la voie et de ses équipements							
10	Travaux de réparation de la voie			16	96		
11	Mise en place, réparation de panneaux			0	24		
12	Mise en place et maintenance d'équipements			0	32		
Nettoyage							
13	Balayage			96	152		
14	Soufflage, divers			0	32		
PORTE DES VALLEES							
15	Entretien, petits travaux, réparations			16	208		
16	Entretien des espaces verts, travaux paysagers			32	208		

Récapitulation générale

Récapitulation générale minimale :

Nombre d'heures minimal : 592

Coût horaire :

Montant total minimal :

Récapitulation générale maximale :

Nombre d'heures maximal : 1728

Coût horaire :

Montant total maximal :

Fait à

Le

Le candidat (signature)

A

Le

Le pouvoir adjudicateur